



**SANTÉ
SOCIAUX**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 135 du 24 novembre 2020

Aide à domicile Les pouvoirs publics doivent financer l'avenant n° 43

Un courrier commun du ministre des Solidarités et de la Santé et de la ministre déléguée en charge de l'Autonomie d'une part, et un courrier de la DGCS d'autre part, notifient l'avis défavorable de la Commission nationale d'agrément relatif à l'avenant n° 43 de la Branche de l'Aide à domicile sur les rémunérations et classification.

Les ministres reconnaissent la qualité de l'accord et son impérieuse nécessité de mise en œuvre dans les plus brefs délais, mais, pour des raisons d'arbitrage budgétaire entre l'État et les départements, remettent à plus tard son financement.

Contact :

Loïc LE NOC

Secrétaire fédéral

Négociations Branche Aide à
Domicile et BASS

TÉL : 06 27 73 14 50

llenoc@sante-sociaux.cfdt.fr

Déjà, la mise en place de la prime Covid laissée à la main des pouvoirs locaux a créé de nombreuses injustices.

L'annonce de ce non-agrément est désastreuse pour ces salariées qui ont maintenu leur engagement professionnel auprès des usagers, souvent sans protections lors de la première vague.

Aujourd'hui, en pleine deuxième vague, comment ne pas se sentir humiliées de ce manque de reconnaissance ?

La CFDT Santé-Sociaux n'oublie pas que les élections départementales se profilent dans les prochains mois et saura rappeler où sont les responsabilités : mesdames et messieurs les conseillères et conseillers départementaux, les salariées de l'Aide à domicile sont elles aussi des électrices !